Tripler sa L1 ou arrêter...

Par **Luc Armand**, le **22/03/2013** à **20:53**

Salut à tous je suis un étudiant à Nantes complètement anéanti...[smile17]
Je m'explique j'ai complètement abandonné ma première L1 (dépression...) donc sans rien valider.

J'ai tout juste la moyenne au 1er semestre cependant mon deuxième semestre est déjà plombé par une note en langue catastrophique ce qui fait que je vais rater le semestre et l'année avec.

Je pensais que le système AJAC (ajourné autorisé à continué) existait encore mais j'apprends que ce n'est plus le cas depuis cette année ; je ne me suis pas donné à fond au premier semestre croyant que ça suffirait et qu'avec un semestre au pire je passais et je rattraperais mon retard durant les vacances et mon second semestre est vraiment coulé !

Résultat je ne vais pas avoir mon année (c'est sûr !) à cause d'une note et de n'avoir pas pu compenser avec mon premier semestre, et je ne pourrais pas non plus en me donnant à fond aux rattrapages + fin second semestre.

C'est possible de passer AJAC dans une autre fac ? Puisque qu'il n'y a aucune autre solution si ?

Désolé si j'étale trop ma situation, merci de votre aide [smile3]

Par **bulle**, le **23/03/2013** à **08:15**

Bonjour,

Tout d'abord, on ne rate pas un semestre à cause d'une note. Une catastrophe dans une matière peut toujours se rattraper.

En plus, vous avez "tout juste la moyenne au 1er semestre" donc vous l'avez eu? quel est le pb?

[citation]et je ne pourrais pas non plus en me donnant à fond aux rattrapages + fin second semestre. [/citation]
Ah oui et pourquoi?
Pourquoi ne pas se donner à fond pour le second semestre et ensuite se donner à fond pour les rattrapages et réussir?

Si vous n'êtes pas près à fournir une quantité de travail importante et de croire que vous pouvez y arriver, je ne vous conseille pas de tripler car la L1 n'est pas l'année qui demande le plus de travail donc pas la suite vous ne surmonterez pas les difficultés.

Donnez vous à fond maintenant et voyez ce que ça donne.

Par **Yn**, le **23/03/2013** à **11:37**

On ne rate pas son année à cause d'une mauvaise note, même dans les matières fondamentales. Tout est rattrapable, surtout une note d'anglais dont le coefficient est minime, sans compter que tu as toujours la case des rattrapages.

Continue de travailler et tu devrais valider ton année.

Par contre, j'attire ton attention sur ton manque total d'objectivité et de recul sur ta situation, ce qui risque de te jouer de mauvais tours : si tu penses que tout est déjà joué à l'avance à chaque échec, tu ne mèneras jamais tes études de droit à terme.

Tu n'es qu'en L1, je peux t'assurer que tu vas encore passer à côté de certaines épreuves pendant ta licence. Prends donc un peu de recul et continue de travailler.

Pour ce qui est de faire une troisième L1, je pense que ce n'est pas la bonne solution : il faut que tu réfléchisses à une autre orientation car la complexité des matières va crescendo, et la L2 est une année très sélective, une sorte de L1-bis.

Par **VP12**, le **24/03/2013** à **17:34**

Je ne comprend pas non plus le problème avec la note catastrophique d'anglais, et je suis d'accord : rien n'est irrattrapable. Preuve en est, maintenant en deuxième année, je sais qu'il est possible d'avoir moins de 9 au S1 et (en travaillant) avoir plus de 11 au S2 tout en ayant des notes très basses dans des matières fondamentales et non de langue.

Je pense que ton problème vient de ta motivation.

Par **VP12**, le **24/03/2013** à **18:04**

Je ne comprend pas non plus le problème avec la note catastrophique d'anglais, et je suis d'accord : rien n'est irrattrapable. Preuve en est, maintenant en deuxième année, je sais qu'il est possible d'avoir moins de 9 au S1 et (en travaillant) avoir plus de 11 au S2 tout en ayant des notes très basses dans des matières fondamentales et non de langue.

Je pense que ton problème vient de ta motivation.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yn**, le **25/03/2013** à **12:33**

Paulab, de quelle réforme parles-tu ?

Par **Yn**, le **25/03/2013** à **13:11**

Merci, je n'étais pas du tout au courant de cette réforme. Plusieurs m'étonnent car l'apprentissage demeure toujours nécessaire, et surtout, je ne comprends pas une chose : les enseignants nantais constatent que les étudiants ne maîtrisent pas la méthodologie, mais il me semble que vous ne commencez à faire des commentaires d'arrêt qu'en L2 ?

Par **Newjurist**, le **25/03/2013** à **20:21**

Bonjour Yn, je précise tout de même que cette réforme est nationale, enfin du moins s'applique dans plusieurs facultés. Il s'agit de faciliter le passage classe terminale vers la première année de droit. Apres, quelques modalités diffèrent parmi toutes les facultés mais globalement cela tourne autour du contrôle continu qui, certains le veulent, sera peut être opéré pendant toute la licence. Ce que je pense, même si on s'en fout, c'est que ça commence à bien faire de donner des diplomes à tout le monde, il faut savoir faire une sélection. C'est bien mignon mais déjà que le BAC ne représente plus rien, bientôt une licence de droit ne représentera plus rien non plus.

Pour ce qui est du post, j'ai déjà eu 5 en civil (fonda) tout en validant à 12 le semestre, rien de fou.

Par **Newjurist**, le **26/03/2013** à **03:21**

Paulab, ce que je dis, c'est que c'est l'ensemble du territoire à qui on a appliqué une réforme, seulement les modalités ne sont pas fixées, donc chacun fait à sa sauce. Il ne faut pas pleurer sur une faculté, beaucoup d'autres font la même chose et les étudiants pleurent aussi, ce qui est très agaçant. On est à l'université, pas au collège, il s'agirait de grandir parfois.

Au lieu de donner des moyennes, peut-on avoir les pourcentages de réussite?

Par **Newjurist**, le **27/03/2013** à **02:41**

Je ne te cite pas en particulier, en rien ce n'était une attaque personnelle. Si tu lis bien, je parle en général. Je dis simplement que les mentalités changent. Ca fait certes "gros con" de dire ça mais avant c'était mieux.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je ne parlais pas que de Nantes. Si il existe des rattrapages, 10%, c'est pas fou, j'ai eu 13 % en L1 avant rattrapages. Si apres rattrapage ça monte à 25%, rien d'incroyable non plus.

Je ne comprends pas bien le lien si tu veux bien m'expliquer... Tu dis que la réforme pose problème alors qu'elle est là pour faciliter le passage terminale -> Licence 1. Pourquoi me dis-tu que les professeurs trouvent cette réforme incohérente alors que c'est eux qui font les sujets et qui corrigent?

Pour le reste de ton message, l'oral des L3 semble débile. L'aléa pour les fondas en L2, rien de choquant. Par contre le choix en L3, je ne comprends pas.

Par **Yn**, le **27/03/2013** à **11:46**

Paulab, j'ai été me renseigner, et cette réforme me paraît, à tout le moins, bizarre.

Si j'ai bien compris, les enseignants s'accordent sur plusieurs points, dont notamment :

1. Les étudiants nantais ne maîtrisent pas assez la méthodologie des exercices juridiques. Partant, la réforme attribue à chaque semestre (S1 à S4) un exercice particulier, le commentaire d'arrêt ne commence à être étudié qu'au S4.

Je ne comprends pas cette position, les étudiants n'ont que 8 séances de TD pour apprendre à maîtriser cet exercice alors que dans beaucoup d'université, les étudiants commencent dès la L1. Je ne sais pas si vous avez obligation de rédiger toutes les semaines, mais si je pars de ce postulat, ça ne fait que 8 ou 10 commentaires d'arrêts rédigés sur un semestre, ce qui me paraît être très peu. Si je compare avec d'autres universités dans lesquelles le commentaire est attaqué dès la L1 et maintenu jusqu'au M1, la différence de niveau n'est pas étonnante.

Le remède proposé pour améliorer la maîtrise méthodologique ne me paraît pas très approprié.

2. Les étudiants bachotent trop bêtement leur cours. C'est le point qui m'étonne le plus car le tirage au sort ne dispense nullement l'apprentissage bête et méchant du cours.

Le droit est une matière qui nécessite du par coeur... On peut toujours chercher à raisonner, mais si les connaissances manquent, l'exercice me paraît beaucoup plus délicat. Bref, la solution proposée n'est pas vraiment appropriée.

Au-delà de ça, les impasses sur certaines matières vont être multipliées, ce qui va restreindre un peu plus la culture juridique des étudiants.

Pour ce qui est de moyenne, vous êtes malheureusement dans les stats des grandes universités. Les taux d'échec en licence sont abyssaux dans toute la France.

Je crois surtout que cette réforme ne va pas du tout favoriser les étudiants et pire, aura l'effet

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

inverse, c'est-à-dire de former des juristes moins bons.

Personnellement, les étudiants que j'ai doivent, toutes les semaines et dès la L1, rédiger intégralement un exercice (commentaire d'arrêt ou dissertation en grande majorité) sans oublier l'apprentissage du cours et les recherches en lien avec le thème du TD.

C'est sûr que faire deux fois tout ce travail par semaine nécessite du temps, notamment pour les L1 qui ne maîtrisent pas bien la méthodologie, mais je crois que ce sont les exigences du droit.

Si les lycéens étaient mieux informés, je crois que cela éviterait beaucoup de désillusions à des milliers d'étudiants qui croient être en vacances sauf quelques jours avants les partiels.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés